

Conseil municipal du 09 juin 2020
Déclaration des élu-e-s TAE
Délibérations 34 et 35

Le monde d'après sera-t-il mieux que celui d'avant ? Voilà une question qui revient sans cesse et les débuts de réponses apportées au fil de l'eau par les différents responsables qui se suivent derrière les micros n'ont souvent rien de rassurants.

Concernant notre collectivité, après votre discours d'installation du conseil, nous espérons que le message sorti des urnes avait été entendu. Il faut dire que les électrices et électeurs trélazéens ont envoyé un message extrêmement clair que nous avons déjà pointé : un meilleur équilibre dans les rapports de force. Nous avons le sentiment que vous l'aviez bien perçu. Même si ...

Même si les explications légères sur les raisons qui vous amènent à ne plus mettre en place de commissions (remplacées par des groupes de travail aux contours et aux objectifs qui restent plutôt vagues) nous interrogent quelque peu...

Même si les finalités, les compétences, la composition et le fonctionnement des commissions extra-municipales (participatives) demeurent encore très floues pour l'instant...

D'où les questions posées par Boris Battais dès le conseil d'installation et ce soir car notre volonté est la mise en place d'espaces de co-construction entre élus, et entre élus et population. Il a rappelé notre disponibilité à y réfléchir collectivement.

Nos craintes se voient renforcées par votre positionnement sur ces délibérations traitant de la composition du CTP et de la CHSCT. Les textes prévoient que ces instances soient composées de représentants du personnel et de représentants de la municipalité, au mieux à égalité mais en aucun cas les représentants du personnel peuvent être minoritaires.

Or, les représentants de la municipalité, c'est nous tous ! Les 33 conseillères et conseillers municipaux.

Et histoire de bien reposer les choses, je le redis : avec une répartition des sièges à la proportionnelle, les résultats du 15 mars 2020 auraient grosso modo donné :

- Liste « Trélazéen-ne-s, Agissons Ensemble » - Boris Battais - : 14 sièges
- Liste « Trélazé Volonté » - Marc Goua - : 18 sièges
- Liste « Lutte Ouvrière » - Philippe Lebrun - : 1 siège

Cela relativise donc le rapport des forces apparent.

Même avec ce rapport de force apparent (26/7), nous regrettons que vous confondiez « Municipalité » et « Majorité ».

Lorsque Grégory Blanc siège par exemple au conseil d'administration du collège, il le fait au nom du Conseil départemental (comme élu du canton) et non de la majorité de cette collectivité alors même qu'il n'est pas explicitement prévu dans les textes (précisant la composition des CA) que la composition des représentations doit être représentative. Tout cela devrait tellement aller de soi !

La logique devrait être la même pour les organes type CTP, CHS, etc.

Vous faites donc le choix d'interpréter les textes de cette façon : puisque rien n'oblige à la composition « représentative » des délégations, c'est 100 % pour la majorité. C'est un recul par rapport à ce que nous faisons traditionnellement ! Elu depuis 1998, je n'ai jamais connu une telle situation ! Certes, vous avez le droit avec vous... Dont acte sur ce point. Mais du point de vue politique et moral, nous nous interrogeons sur les raisons d'un tel choix.

Alors que vous n'êtes jamais sortis autant affaibli d'une élection, vous décidez, sur ce point, de mettre de côté 41 % de ceux qui se sont prononcés le 15 mars dernier ! Que pensez-vous envoyer comme message en agissant ainsi ? Nous montrer votre force ? En réalité, à nos yeux, vous montrez publiquement votre faiblesse politique.

Lorsque la minorité était plus faible, avec seulement quelques élu-e-s qui ne pouvaient se rendre disponibles (pour des raisons professionnelles) afin de participer à toutes les réunions (et pourtant nous en avons fait beaucoup des réunions!), cela ne vous dérangeait pas... Vous pouviez vous targuer d'agir en démocrate et dire que vous donniez la possibilité à la minorité de travailler ! Mais maintenant que la minorité est plus importante, que son nombre d'élus (même minoré du fait du mode de répartition des sièges) fait qu'il lui sera possible d'être présente partout et tout le temps, ce n'est plus envisageable... Nous recevons ce message avec regrets...

De notre point de vue, il est encore temps d'éviter cela.

D'autant que si vous maintenez les choses en l'état, on retiendrait surtout un très mauvais signal ainsi qu'une faute politique surprenante pour un élu de votre expérience : celle de créer un tel précédent pour deux commissions qui n'ont qu'un avis consultatif !

Je crois en fait, par ma part, qu'en nous privant d'une ou deux places dans ces instances, vous voulez surtout vous assurer de ne pas vous y retrouver trop souvent mis en minorité...

C'est là un autre signal envoyé, qui pose question sur les politiques que vous entendez mettre en œuvre quant à la gestion du personnel municipal.